
Adresse du conseil général de la commune de Niort (Deux-Sèvres) félicitant la Convention pour avoir exterminé les tyrans, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Niort (Deux-Sèvres) félicitant la Convention pour avoir exterminé les tyrans, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 516-517;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0516_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

I'

[*Les administrateurs du distr. de Vienne* (1), à la Conv.; *Vienne-la-Patriote*, 18 therm. II] (2).

Citoyens,

Un nouveau Catilina vouloit élever un trône sur les cadavres ensanglantés des meilleurs républicains. Il se paroît de toutes les vertus, pour commettre tous les crimes. La justice et la probité étoient à l'ordre du jour, et cependant la terreur et les factions poursuivoient les patriotes. Le contraste de mots et d'actions répandoit l'inquiétude dans leur âme. Entourrés de précipices, ils ne les appercevaient pas. Mais, d'une main vigoureuse, vous avez déchiré le rideau qui cachait tant de forfaits. Et un jour, pour nous, éclaire l'anéantissement du tyran et de ces complices, raffermir à jamais les bazes de la liberté et de la République. D'après l'exemple de courage, de fermeté et de justice que vous venés de donner à la France, à l'Europe étonnées, qui oseroit encore essayer de les ébranler ? Ah, que le génie bienfaisant qui veille sur la France plaça bien entre vos mains ses grandes destinées ! Restés à votre poste. La gloire vous y environne, et la reconnaissance des Français est pour vous un bouclier impénétrable. S. et F.

FLEURY (*présid.*), TUILLION, DECOMBEROUSSE, BERTRAND, MAGNIN, CHOLLIER (*agent nat. provisoire*), PROST, BERTRAY, PLANTIER.

m'

[*La sté popul. de Bièvres-la-Montagne* (3), à la Conv.; 21 therm. II] (4).

Représentants du peuple français,

La liberté triomphe. Vous avés sauvé la patrie. Un peuple vertueux croit aisément à la vertu. Des traîtres s'étoient servis de ce nom sacré pour usurper sa confiance. Vous les avés démasqués : ils ne sont plus. Périront ainsi tous les ennemis de la patrie ! Vous avés bravé le poignard des assassins; vous n'avés pensé qu'au salut du peuple. Son entière confiance, le serment que nous vous faisons de perdre plutôt la vie que la liberté, voilà le prix de votre dévouement.

VALNERAC (*ex-présid.*), LATOULOUBRE (*secrét.*).

Le corps municipal et le conseil général de la commune s'étant concerté avec la société populaire sur la présente adresse, ont déclaré y adhérer et être pénétré des sentimens qui y sont exprimés : ce sont ceux de tous les habitans de notre commune. A Bièvres, le 21 therm. II.

(1) Isère.

(2) C 313, pl. 1249, p. 1. Mentionné par B^m, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); *Moniteur (réimpr.)*, XXI, 479; *J. Fr.*, n^o 687; *J. Sablier*, n^o 1495.

(3) Seine-et-Oise. Bièvres-le-Châtel devenu Bièvres-la-Montagne.

(4) C 316, pl. 1266, p. 2; B^m, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.).

LUCE (*off. mun.*), CAILLOT (*agent nat.*), LUTEREAU (*notable*), LEBLANC (*maire*), MENAUT (*off. mun.*), LEMOINE (*off. mun.*), BIEUZE (*off. mun.*).

Le juge de paix du canton est uni de cœur et de sentimens avec la société populaire et le conseil général de la commune.

LAFONTAINE, BENARD (*secrét.-greffier*).

n'

[*Les c^{ns} composant la comm. d'Itteville* (1), à la Conv.; s.d.] (2)

Représentants du peuple,

Votre proclamation nous apprend les dangers que vous avés couru, et nous entendons célébrer, de toutes parts, l'énergie et le courage avec lesquels vous avés combattu et anéanti ce triumvirat odieux, qui, sous le masque perfide de toutes les vertus, nous préparoit l'esclavage le plus cruel. Jamais la Convention ne fut plus grande et ne méritait mieux de la patrie que dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Nous puissions dans cet événement mémorable un nouveau motif de reconnaissance, d'amour, de dévouement pour vous, et la preuve trop évidente que ce n'est point aux hommes, mais aux principes seuls qu'il faut s'attacher.

Vivent donc à jamais les principes ! Vive la Convention nationale ! Vive la République !

SAINTIÉ (*maire*), LEJEUNE (*adjoint*), JAJOLET (*adjoint*), Jean FOULON (*agent nat.*), Jean FLOQUET (*notable*), Jean RAME (*notable*), C.S. MERCIER (*notable*), CONTANCIN, GAUBERVILLE (*secrét.-greffier*).

o'

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Niort* (3), à la Conv.; *Niort*, 17 therm. II] (4)

Représentans,

Le conseil général de la commune de Niort étoit bien convaincu que la représentation nationale sauroit la liberté, quelques fussent les crises ou secousses violentes qu'on voulût lui livrer. Oui, représentans, vingt-six millions de Français ont juré, par Brutus, d'exterminer, avec vous, tous les tyrans, qui, sous le nom de protecteurs, de dictateurs, de triumvirs, ou de tribuns, oseraient tenter d'imiter les scélérats, dont vous venés de faire justice.

Continués votre énergie; répandés la stupeur, l'effroi, la mort, oui la mort dans l'âme vile des monstres de cette espèce; que les sections de Paris, que tous les bons Français vous secondent, et vous aurés conduit le vaisseau de la liberté à sa véritable destination.

(1) Canton de la Ferté-Allais, Seine-et-Oise.

(2) C 316, pl. 1266, p. 33. Mentionné par B^m, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.).

(3) Deux-Sèvres.

(4) C 313, pl. 1249, p. 55; Mentionné par B^m, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); *J. Sablier*, n^o 1495. Voir aussi l'adresse du c. révol. de Niort, ci-dessous, n^o 65.

GIRARD (*notable*), F^{cois} PROUST (*off. mun.*), DUCROCQ, DELARUE (*off. mun.*), LA BRETONNIERE (*off. mun.*), RENAUDEAU (*notable*), BAUGIER fils (*off. mun.*), Pierre MASSÉ (*off. mun.*), GROS-GRAIN (*notable*), CHARRIER (*notable*), A. MARTIN (*notable*), N. DAVID (*off. mun.*), DUBOIS (*off. mun.*), LAIRS (*notable*), PINOTEAU (*notable*), LEPAU (*off. mun.*), R. ROCHETEAU (*notable*), OUILLAT fils (*notable*), CUIR BLANC (*notable*), L. CHRISTIN l'aîné (*notable*), SAVIGNAC jeune (*notable*), DELARUE oncle (*notable*), GROS-GRAIN Ph. (*secrét.*), BRILLOUT, DISLEAUX, CABIEN (*notable*), BASTARD (*notable*), Clerc LASALLE (*agent nat.*).

p'

[*Les c^{ns} composant la sté popul. des amis de la liberté et de l'égalité, séant à Commune-d'Armes*(1), à la Conv.; *Commune-d'Armes, 17 therm. II*](2)

Représentants du peuple,

Le voile est déchiré; le masque de l'hipocrisie est tombé; le monstre de la tyrannie a paru dans toute sa laideur et sa cruauté. La vengeance nationale l'a frappé et le th[r]ône de la liberté est cimenté du sang de ses ennemis.

Le cri de victoire poussé du sein de la Convention est parvenu jusqu'à nous avec tout son éclat; nos montagnes sauvages l'ont multiplié par leurs échos; le marteau du forgeron s'est trouvé un instant suspendu pour jouir de l'agréable nouvelle; mais bientôt il retombe et frappe avec plus d'ardeur pour forger le foudre de la liberté.

Les citoyens de Commune-d'Armes ont connu le danger qu'a couru la chose publique et les fidèles représentants du peuple. Ils ont frémi de crainte et de fureur. Ils n'ont pu partager les périls d'une si glorieuse journée. Leurs bras nerveux, habitués à manier le fer ardent, vous auroient aidé à terrasser les ennemis de la patrie. Encore une fois la nature et la liberté ont triomphé de leurs ennemis.

Fidèles représentants du peuple, intrépides deffenseurs de ses droits, il ne vous suffit pas d'avoir précipité dans les ténèbres de la mort les nouveaux *Catilina* qui vouloient nous plonger dans les fers, les monstres affamés de sang et de domination! L'orage est passé, mais il a partout laissé des traces de sa dévastation et l'odeur infecte du carnage et de la tyrannie, les principes de l'égoïsme et de la persécution. Rattachés les liens de la société, rompus par ces hommes de sang; rendez tous ses droits à la nature, toute la puissance à la liberté, tous ses charmes à l'égalité. De toutes ces bases d'un gouvernement libre, il ne nous restoit plus, hélas, que l'espoir de les récupérer. Votre courage les a rétablis; votre vertu les conservera. Permettés à l'homme de bien d'exprimer toute sa pensée. Permetés aux citoyens de Commune-d'Armes d'exprimer leurs transports et leurs vœux.

C'est dans cet instant que vous entendrés la vérité toute entière. Mettés à profit cet enthousiasme national. Frappés sans pitié tous les ennemis de la patrie. Ecoutés avec une bonté paternelle les gémissemens et les soupirs des vieux soldats de la liberté sortants du péril où ils étoient entraînés avec elle. Opprimés par le despotisme d'un nouveau triumvirat, vous aviez abandonné les principes éternels, sur lesquels repose le gouvernement républicain. Vous n'étiés plus la Convention, et bientôt le peuple n'eût plus été qu'un vil troupeau d'esclaves. Rétablisés tous les principes méconnus, insultés ou travestis. Rétablisés surtout parmi vous la liberté la plus absolue des opinions.

Craignés qu'une longue habitude de pouvoirs ne donne à vos comités le désir d'imiter les tyrans qui ne sont plus. Observés de près les hommes qui, par leurs liaisons et leurs habitudes, doivent être justement soupçonnés d'avoir partagé les forfaits des traîtres, qu'ils flattoient avec tant d'engouement et de bassesse.

Epurés rigoureusement les créatures vendues au triumvirat. Ne craignés rien : la liberté étoit sur les frontières quand le despotisme habitoit au milieu de vous.

Maintenés dans toute sa vigueur le gouvernement révolutionnaire, l'effroi de nos ennemis extérieurs et intérieurs, et, avec lui, la victoire en permanence.

Remués sans crainte les cendres des hommes que le glaive de la loi a frappés. Recherchés attentivement s'il n'en est pas d'immolés à la froide vengeance du Néron de la France. Ne craignés pas de rendre à leur mémoire la gloire que la postérité leur prépare.

Que la mort frappe impitoyablement tous les ennemis du peuple et de la liberté. Qu'une salutaire terreur enchaîne la malveillance et l'aristocratie. Que la vertu, la probité, la liberté épouvantent le crime, l'intrigue et l'hipocrisie. Donnés à l'opinion publique cette puissante impulsion dont vous êtes capables, et bientôt les hommes foibles et timides marcheront dans le torrent révolutionnaire avec les véritables amis de la patrie, quand vous en aurés chassé tous les fourbes pygmées qui vouloient écraser les vieux athlètes.

Que l'ennemi du peuple ne puisse trouver aucun homme de bien pour le défendre devant la justice nationale, mais que le bon citoyen, que le patriote intègre puisse, s'il le faut, être deffendu par tous ses semblables. Nous sommes loin de vous demander de l'indulgence, mais nous vous demandons d'ouvrir à l'innocent opprimé toutes les portes du temple de la justice.

Représentants du peuple, répandés l'instruction; rendés-nous capables d'exercer nos droits et de remplir nos devoirs; mettés-nous à l'abri de l'erreur causée par l'ignorance. Bientôt la superstition, qui agit encore quelques âmes timorées, les préjugés, qui arrêtent la marche triomphante de l'esprit public, disparaîtront sans retour.

Représentants du peuple, les citoyens de Commune-d'Armes ne vous féliciteront pas de votre courage. Vous avés rempli votre devoir; ils se féliciteront d'avoir des représentants dignes

(1) Ci-devant Saint-Etienne-en-Forez, Loire.

(2) C 316, pl. 1266, p. 32; Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).